

des Princes &c. Août 1712. 109
2^e de Tokembourg & autres Fiefs de l'Em-
pire : Sa M. I. ayant résolu de déclarer de
nulle valeur, tout accommodement qui pourroit
se faire là-dessus.

C'est pourquoi l'Empereur mon Maître
très débonnaire, s'attend que vos deux L.
Cantons, rétabliront la tranquillité en Suisse,
& toutes choses dans leur premier état, &
laisseront chacun jouir de ses droits & liber-
tez; car autrement Sa M. I. seroit obligée
de donner dans peu des ordres très précis pour
y remédier. En mon particulier je vous
prie, de prendre à cœur l'état présent de la
Suisse, & de ne pas vous réposer sur le suc-
cès de vos Armes; ne souhaitant rien tant,
que de pouvoir vous témoigner mon intention
à vous servir en toute occasion &c.

VI. Ce fut le premier du mois de Juin
 que la Ville de Bade fut soumise par les *Zurich &*
 Armes de Zurich & de Berne; quelques *Berne s'em-*
 heures après que le Comte de Trautmanf- *parent de la*
 dorf Ambassadeur de l'Empereur, (qui *Ville de Ba-*
 se trouva assiégé dans cette Place,) en fut *de; Article*
 sorti avec sa Maison & ses équipages, on *de la Capi-*
 ouvrit les Portes aux Zuriquois & Ber- *tulation.*
 nois, qui furent reçus dans la Ville à dis-
 cretion: cette discretion se réduisit à don-
 ner le lendemain une espece de capitula-
 tion à la Ville, qui contenoit en substan-
 ce.

1. Que la Religion Catholique y seroit
 conservée, à condition que les Reformez y
 auroient une Eglise & un cimetiere.

2. Que la Ville prêtera serment de fideli-
 té aux deux Cantons, qui de leur côté pro-
 mettent